

ANNEXES

SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Modernisation de la gestion informatique des installations de production et de distribution

AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 000886M DU 8 JUIN 2000

Entre :

La communauté urbaine de Lyon, représentée par monsieur Gérard COLLOMB, en vertu de la décision du bureau du 14 janvier 2002,

d'une part,

et l'entreprise GTIE Rhône-Alpes Environnement, 482, rue des Mercières - 69140 Rillieux La Pape, représentée par monsieur Guerre-Chaley, dûment habilité et agissant en qualité de chef d'entreprise,

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

Article 1

Le montant initial du marché est porté de 752 625,55 € HT à 775 706,33 € HT, soit :

- montant de l'avenant HT	23 080,78 €
- TVA 19,60 %	4 523,83 €
	<hr/>
- montant total de l'avenant TTC	27 604,61 €
- nouveau montant total du marché HT	775 706,33 €
- nouveau montant total du marché TTC	927 755,77 €
- pourcentage d'augmentation de l'avenant : 3,067%	

Article 2

Le délai initial du marché est prolongé de deux mois. Il est ainsi porté de 18 mois à 20 mois.

Article 3

Il n'est dérogé en rien aux autres clauses du marché.

Fait à Lyon le

Pour le président de la
communauté urbaine de Lyon
La vice-présidente déléguée
chargée de l'eau et de l'assainissement,

Pour l'entreprise,